



L'eau, la Terre, le Marais
COMMUNE DE SAINT SIGISMOND
85420

Tel : 02.51.52.94.82 - Fax : 02.51.52.97.46

E-mail : commune.stsigismond@wanadoo.fr

Ou mairie@stsimin.com

COMPTE RENDU SOMMAIRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit septembre le conseil municipal de la commune de SAINT SIGISMOND dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. Denis LA MACHE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 9

Date de convocation du Conseil Municipal : 14/09/2018

PRÉSENTS : Denis La Mache, Bernard Coiffé, Élisabeth Guillot, Jocelin Quillet, Éliane Montamat, Luc Vrignaud, Claude Airaud.

ABSENTS : Martine Barbier, (pouvoir à Coiffé B), Béatrice Tritschler, - **POUVOIR(S)** : 1

Mme Élisabeth Guillot a été élue secrétaire.

Le compte rendu sommaire de la dernière réunion est accepté à l'unanimité

OBJET : TRAVAUX DE REFECTION DE BERGES – CONVENTION DE PARTICIPATION

REF : D180928A

Suite à l'effondrement des berges du Canal de Reth, l'IIBSN propose une convention pour les travaux de remise en état. Le montant de la participation demandée 720.00 €

Le conseil municipal accepte la convention et la participation communale représentant les frais routiers du domaine communal. Il donne pouvoir à M. le Maire pour la signature de la convention.

OBJET : ATELIER : AVENANTS

REF : D180928B

Il est présenté 3 avenants au marché de l'atelier :

-COMELEC : prises électriques complémentaires + 320.00 € HT

-SAE SICOM : tôle des faces intérieures des vantaux + 813.45 € HT

-RINEAU TP : Plus-values pour modification de l'accès atelier et réseau EP et moins-values sur les travaux d'empierrement et de revêtement. Montant non connu exactement mais d'un montant inférieur à 5% pour un montant initial de 31 198.60 € HT

Le conseil municipal valide à l'unanimité les modifications présentés dans les 2 premiers avenants, le troisième devra faire l'objet d'une réétude par la commission avant signature par le Maire.

Le conseil donne pouvoir au maire pour les trois avenants dans ces conditions.

OBJET : LIGNE DE TRÉSORERIE – BUDGET PRINCIPAL

REF : D180928C

Concernant la ligne de trésorerie pour le budget communal, Le conseil municipal valide le pouvoir au Maire et complète sa décision par le montant de cette ligne de trésorerie d'un montant maximum de 100 000.00 €

OBJET : DM N° 2- BUDGET ASSAINISSEMENT

REF : D180928D

Le montant de l'emprunt a été validé à hauteur de 145 000 €, il convient donc de modifier le budget pour régulariser les prévisions :

	DEPENSES	RECETTES
<u>Fonctionnement</u>		
704 Travaux (PFAC)		+ 45 000
023 Virement à l'investissement	- 45 000	
<u>Investissement</u>		
1641 Emprunt		+ 45 000
021 virement du fonctionnement	- 45 000	

Décision adoptée à l'unanimité

OBJET : DM n°2 BUDGET PRINCIPAL

REF : D180928E

M. le Maire propose de voter une décision modificative au budget principal pour faire face aux décisions suivantes :

- subvention de 205 € pour investissement d'immobilier en faveur du Cabanin du marais. Après renseignement auprès de la trésorerie la subvention est à imputer au compte 20422 pour lequel aucune prévision budgétaire n'a été votée.

- participation aux travaux de berge sur le Canal de Reth : 720 €

Contrepartie financière travaux de voirie : - 925.00 €

Décision adoptée à l'unanimité

OBJET : REGLEMENT ASSAINISSEMENT – VALIDATION D'UN REGLEMENT POUR LE SERVICE ASSAINISSEMENT

REF : D180928F

Le conseil n'ayant pas reçu les documents nécessaires à l'étude de ce point, il est reporté à la prochaine réunion

OBJET : DELIBERATION DE PRINCIPE POUR LES CADEAUX OFFERTS PAR LA COMMUNE LORS DE DIFFERENTES MANIFESTATIONS

REF : D180928G

Le conseil municipal vote à l'unanimité une délibération de principe pour autoriser les cadeaux offerts lors des manifestations communales et les frais afférents à ces diverses occasions organisées par la commune. (lots, fleurs..)

OBJET : INDEMNITE DE CONSEIL DU TRESORIER

REF : D180928H

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour accorder à M. Viguier Eric, trésorier de Fontenay le comte, une indemnité de conseil au taux de 100% en contrepartie des prestations de conseil et d'assistance prévues par l'arrêté du 16/12/1983

OBJET : QUESTIONS DIVERSES

REF : D180622QD

Commission Environnement voirie et bâtiments

Syndicat mixte : Rappel des travaux en cours : entretien des digues, nettoyage des herbes envahissantes et travaux de construction des réserves de substitution.

IIBSN : Elle intervient dans le nettoyage de la Jussie sur le canal de Reth

Passerelles : Les travaux réalisés sur les deux côtés du Canal de l'Autize par l'IIBSN sont terminés.

ICHN : La décision a été confirmée par la commission européenne fixant le retrait de notre commune de cette aide. Le PNRMP souhaite aller au contentieux

Couverture numérique : le préfet a confirmé l'engagement de l'état

Centre de secours de Damvix : il a été inauguré le 21/09 ; un dossier est en cours pour étudier le rattachement de la commune du Mazeau à ce centre.

Voirie La Ragée : une nouvelle expérimentation a été envisagée pour éviter que la voirie ne se détériore : Taille des arbres, coupe des racines et curage pour conserver l'eau dans les réseaux et éviter l'assèchement du sol.

Halage de Courdault : M. le Maire indique qu'il a reçu une habitante du halage qui se plaint de la poussière produite et de la vitesse des véhicules qui passent sur ce chemin. Le dossier sera étudié par la commission « environnement voirie et bâtiment » lors de sa prochaine réunion

COPIL Plantations : Programme en cours les premières plantations devraient avoir lieu cette année chez M. Berzin aux Ecluzeaux, Une sous-soleuse est mise à disposition par une CUMA ; reste à trouver quelqu'un (la commune est dans l'impossibilité de mettre à disposition du personnel communal avec son matériel à disposition des particuliers) pour réaliser les travaux de préparation de la terre qui pour cette année ne sont pas pris en charge par les instances financières. M. Quillet indique qu'il n'est pas destinataire des informations du COPIL et demande à revoir le mailing de transmission.

Commission affaires scolaires et sociales

Quinzaine bleue : l'animation de la commune « La conduite des seniors » est reportée au 18/10

Rencontres intergénérationnelles : prochain rdv le 02/10/18

Atelier informatique : L'animateur Hervé Murail ne peut plus assurer les ateliers. Cyril Montamat va prendre le relais mais a besoin de temps pour s'organiser (transmission tardive de la liste des participants)

ADMR : un comité de secteur vient d'être créé, Mme Montamat en est la vice-présidente, le secrétariat sera mutualisé à compter de janvier.

Centre minier de Faymoreau : Les membres de la commission (CCVSA) qui n'avaient pas été invités à l'inauguration seront conviés à une visite en octobre.

Collège Marais Poitevin : le Maire est allé soutenir le mouvement de contestation contre la fermeture d'une classe.

Commission Culture Manifestations et communications

La commission s'est réunie le 6/9 pour préparer le barbecue de la convivialité – Manifestation réussie pour une première

Pour le 11 novembre la commune souhaite rencontrer les élus du Mazeau pour organiser un repas avec un traiteur au foyer communal pour le centenaire ;

Autres informations :

Trésor Public : Mme Sandrine LE DIAURÉ, trésorière de Fontenay le Comte est partie en poste à l'île de Ré ; Elle est remplacée par M. Eric VIGUIER.

Paiement : La commune doit veiller à réaliser les paiements des entreprises rapidement pour ne pas les mettre en difficulté.

La secrétaire de séance

GUILLOT E



LE MAIRE

